

Séance du 23 Septembre 2024

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, BOUGENAUX Virginie, RAOULT Fabien, BOUILLENNEC Jean-Noël, HERMETET Samuel, Le BAIL Erwan, BOISSIN Olivier.

Absents : BARS Camille, COROLLER Yoan, PIRIOU Clémence, BIZEC Audrey.

Secrétaire de séance : Fabien RAOULT a été élu secrétaire de séance.

Pouvoirs : Yoan COROLLER donne pouvoir à Mme SCOLAN.

Camille BARS donne pouvoir à Mme BOUGENAUX.

2024-06-01 : DEVIS DIVERS :

Mme le Maire donne lecture des devis reçus en mairie :

Espace sportif :

- SPTP : fourniture et pose de 4 massifs de candélabres avec coffrage, pour un montant de 1 480.00 € HT. Déduction de 1 000.00 € HT pour la fourniture et pose des 4 regards inscrits préalablement dans le marché. Montant total de 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.
- SPTP : fourniture et pose en tranchée de canalisation avec raccordement et remblaiement. Création d'un regard de dimension différente (40/40 contre 50/50). Montant HT de 665.00 €, soit 798.00 € TTC.
- SDU : fourniture et pose d'un soubassement sous la clôture de l'aire de jeux, 1 050.00 € HT soit 1 260.00 € TTC.
- ALLEGRO Vivaces : reprise du devis originel auquel il a été mentionné des rajouts de platines pour poteaux avec manchon, traçage, réalisation des fondations béton, fourniture et pose des platines/poteaux/grillage après réalisation de l'enrobé. Montant total de 2 850.00 € HT soit 3 420.00 € TTC.

Réparation du tracteur :

- MARZIN : suite au sinistre (éclatement du pneu arrière droit du tracteur occasionnant des dégâts au niveau de l'aile et des feux), devis de réparation pour 2 531.70 € HT soit 3 038.04 € TTC.

Filets des buts au terrain de football :

- INTERSPORT : système de relevage pour la paire de buts, montant HT de 412.50 €, soit 495.00 € TTC.

- BRETAGNE SPORT : système de relevage alu pour la paire de but (tube acier galvanisé plastifié vert) avec une paire de filet de 4mm de diamètre. Montant 574.16 € HT, soit 689.00 € TTC.
- SDU : cadres de relevage avec perche arrière pour la paire de but. Total de 871.55 € HT, soit 1 045.86 € TTC.
- NERUAL SPORT : fourniture et livraison de relevages de filets (paire), avec pattes de fixation et filets. 528.00 € HT, soit 633.60 € TTC.

Peinture de sol pour le terrain des sports :

- INTERSPORT : proposition de tarifs d'achat de bidons de peinture spécifique pour le traçage du terrain de foot / spécial club de football : 52.00 € TTC le bidon de 15 kg, 48.00 € TTC le bidon pour l'achat de 5 bidons, 45.00 € TTC le bidon pour 10 bidons achetés.

Reprise du pneu du tracteur suite sinistre :

- TOUBOULIC : proposition de reprise du pneu 480/70R34 avec 25mm de crampon, au tarif de 125.00 € HT, soit 150.00 € TTC.

Corbeille de tri bi-flux : suite à l'appel à projet de l'ADEME, une subvention de 400 € par corbeille de rue peut être versée aux collectivités.

- SINEU GRAFF : proposition de 2 devis. Devis n°127430 : corbeille EASY bi-flux, de collecte par le dessus, de contenance de 2 x 100 litres, pour un montant de 751.00 € HT, frais de transport en sus de 90.00 € HT. Montant TTC de 1 009.20 €. Devis n° 126955 pour une corbeille bi-flux en tôle ajourée zinguée peinte, sans serrure, 2 couvercles, 2 x 100 litres : montant 823.00 € HT et 90.00 € HT de frais de port. Montant total de 1 095.60 € TTC.

Fondation du Patrimoine : suite à l'appel téléphonique auprès des services de la Sous-Préfecture de Guingamp, pour le projet de la restauration de l'église paroissiale, Mme le Maire annonce la possibilité d'un réel reliquat de DSIL en décembre. Le dossier de cette demande de subvention n'est donc pas clos. Cependant, afin d'avancer sur ce dossier et d'obtenir des fonds supplémentaires, Mme le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine moyennant une cotisation de 200 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les devis suivants :

- Espace sportif :
- devis de SPTP pour un montant TTC de 576.00 € (réduction faite du regard avec pose de 1000.00 € HT).
- devis de réseaux de SPTP pour 798.00 € TTC.
- devis de SDU, pour la fourniture et la pose d'un soubassement sous la clôture de l'aire de jeux. Montant TTC de 1 260.00 €.

- devis de ALLEGRO Vivaces, pour le rajout de platine avec manchon (comprenant traçage, fondation béton, fourniture et pose). Montant TTC de 3 420.00 €. Ce devis annule et remplace le précédent établi en juillet 2024.
- Filets de but pour le terrain de football :
- Devis de BRETAGNE SPORT pour le système de relevage pour but, avec la paire de filets. 689.00 € TTC.
- Reprise du pneu arrière du tracteur :
- Proposition de reprise de l'entreprise TOUBOULIC acceptée pour le montant TTC de 150.00 €. Un titre d'avis des sommes à payer sera émis.
- Fondation du Patrimoine : les Membres du conseil acceptent de cotiser à cette fondation.

Mme le Maire est autorisée à signer les devis validés et à remplir le bulletin d'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Pour la réparation de l'aile du tracteur, les membres du conseil ont décidé d'étudier d'autres pistes, et de valider la meilleure proposition.

Le devis de peinture blanche pour délimiter le terrain de football établi par INTERSPORT est à comparer avec les tarifs du fournisseur actuel (WURTZ). Après comparaison, sera retenu le fournisseur le mieux placé en prix.

Mme le Maire propose de renoncer à l'appel à projet de l'ADEME, qui consiste à s'équiper d'une poubelle bi-flux, au regard des tarifs exorbitants pratiqués. Les Membres du conseil valident la décision de Mme le Maire.

2024-06-02 : REACTUALISATION des TITULAIRES et SUPPLEANTS dans des COMMISSIONS :

Pour rappel, la délibération n° 2021-06-01 intitulée « Représentants du Comité de Pilotage du PLUi » avait validé la nomination de Mr Mickaël CHEVANCE, titulaire, et Mr Fabien RAOULT, suppléant. Mme le Maire annonce que le PLUi fait partie intégrante de la Commission « Aménagement et Revitalisation des Territoires » et qu'il convient de nommer Mr Mickaël CHEVANCE, titulaire, et Mr Fabien RAOULT, suppléant de cette Commission. Dans cette même délibération, il a été omis d'annoter la désignation du titulaire de la CLECT et de son suppléant qui sont respectivement Mme Marie-Thérèse SCOLAN, titulaire, et Mme Nathalie PIERRE, suppléante.

Le Conseil valide cette régularisation.

2024-06-03 : DEMANDE de SUBVENTION :

Mme le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental formulant une demande de participation financière des collectivités au « Fonds d'Aide aux Jeunes ». L'objectif est de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des

ressources faibles et permettre de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

La participation financière est libre pour les collectivités locales mais le Conseil Départemental souhaite qu'elle se situe entre 0.35 € et 0.40 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une participation de 240 €.

2024-06-04 : DEMANDE d'ACQUISITION de TERRAINS COMMUNAUX :

Mme le Maire annonce à l'assemblée, les demandes d'acquisition de terrains communaux parvenues en mairie.

- Lieu-dit de Kernen : Mr De STEFANO Hubert est propriétaire d'un bien cadastré section B n° 996, n° 997, n° 1437, n° 1436 et n° 999 (contenance totale de 795 m²) et voudrait acquérir une partie du domaine public communal dont il a délimité la surface en y installant une clôture et une barrière.
- Lieu-dit Coat-Guégan : Mr ALLANIC Christophe et sa compagne sont les nouveaux propriétaires de la maison située « 8, Coat-Guégan » (contenance de 2 000 m²). L'accès à leur terrain s'effectue par la parcelle communale adjacente, et non plus par l'entrée originelle qui donnait auparavant accès sur la voie publique. Leur souhait serait d'acquérir une partie de terre le long de leur propriété afin de maintenir l'accès actuel de leur propriété.
- Bourg de Pont-Melvez : Mmes WITSEL Rina et RISIGLIONE Jacqueline, sa fille, ont fait parvenir une demande d'achat d'une bande de terrain communal, située derrière leur maison « 5, rue de l'église » (contenance de 69 m²). Elles demandent une bande de 5 mètres de large x 8 mètres de long environ.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité :

- Refusent de céder une partie du domaine public communal mitoyenne à la propriété de Mr De STEFANO, au lieu-dit « Kernen », et lui demande de retirer la clôture et le portail mis sur le domaine public communal.
- Refusent de vendre la bande de terrain convoitée à Mr ALLANIC et sa compagne. Les Membres du conseil autorisent le droit d'accéder à leur propriété via le domaine privé communal jusqu'à nouvel ordre.
- Acceptent de vendre, au regard de la superficie du terrain de Mmes WITSEL et sa fille, une bande de terrain communal maximale de 5 mètres, à l'arrière de leur maison, au prix de 5 € le m² correspondant au tarif du terrain à bâtir pratiqué par la collectivité. A charge pour elles, de supporter tous les frais de géomètres pour la division parcellaire ainsi que les frais notariés. Les Membres du Conseil préconisent, en amont, la vérification ou non de l'existence de servitude. Cette dernière si elle existe, conditionnerait la superficie à céder.

- Autorisent Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.